

Courriel

Repentigny, le 10 mars 2016

Objet : Demande d'accès concernant le dossier 7610-14-01-05009-01

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, portée à mon attention le 29 février dernier et datée du 22 février, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demandé. Il s'agit de :

1. Lettre du 29 juillet 2011, 1 page
2. Rapport d'inspection du 19 juillet 2011, 4 pages
3. Lettre du 6 juin 2011, 1 page
4. Lettre du 29 septembre 2009, résolution municipale, 2 pages
5. Lettre du 30 juillet 2009, 2 pages
6. Avis du 29 juillet 2009, 2 pages
7. Rapport d'inspection du 7 juillet 2009, 6 pages

Vos Courriels (non joint)

Toutefois, 3 documents relèvent de d'autres organismes municipaux :

- MRC D'Autray, courriel du 9 septembre 2009
- Municipalité de Mandeville, courriel du 19 juillet 2011
- MTQ note du 26 septembre 1997

En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de ces organismes:

MRC D'autray

Danielle Joyal, Secrétaire-trésorière
550, rue Montcalm C.P. 1500, Berthierville (QC) J0K 1A0
Tél. : 450 836-7007, Téléc. : 450 836-1576
mrcautray@qc.aira.com

Municipalité de Mandeville

Hélène Plourde, Directrice générale et secrétaire-trésorière
162, rue Desjardins, Mandeville (QC) J0K 1L0
Tél. : 450 835-2055, Téléc. : 450 835-7795
mandeville@intermonde.net

Ministère Des Transports

Lise Pelletier
700, boul. René-Lévesque E., 25e étage, Québec (QC) G1R 5H1
Tél. : 418 646-0160 #3047 Téléc. : 418 643-9014
lai@mtq.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Repentigny, le 29 juillet 2011

Mme Hélène Plourde, *Secrétaire-trésorière*

Municipalité de Mandeville

162, rue Desjardins
Mandeville, Qc, J0K 1L0

N/Dossier : 7610-14-01-05009 01

N/Document : 400841708

**Objet : Matières résiduelles en rive de la rivière Mastigouche, lot 93M-27, à
Mandeville**

Madame,


Nous avons pris connaissance des documents que vous nous avez transmis par courriel le 19 juillet 2011 et prenons note de la position du ministère des Transports et de la MRC quant aux risques de glissements de terrain par le passage de la machinerie nécessaire à l'enlèvement des matières résiduelles présentes sur site.

Malgré les constats de M. Allard, de la MRC, effectués en septembre alors que la rivière est en période d'étiage, certains contaminants (hydrocarbures) peuvent encore être relargués lorsque les carcasses et les pièces automobiles sont inondées lors des crues printanières suivant la fonte des neiges. De plus, nous sommes d'avis que les matières résiduelles déboulant dans la rive, dans la rivière et dans le talus doivent être ramassées.

Nous vous demandons donc de vous assurer qu'aucune nouvelle matière résiduelle ne puisse s'ajouter du haut du terrain et se retrouver dans la rive ou la rivière. Aussi, nous vous demandons de vérifier l'absence de contamination des eaux de surface lors de la prochaine fonte des neiges au printemps 2012. Suivant cette lettre, le dossier sera fermé à notre niveau. Les plaintes pour les matières résiduelles sur ce terrain vous seront dorénavant transmises.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Robert Livernoche, au (450) 654-4355, poste 258.

IB/RLi


Isabelle Bourget, coordonnatrice
Secteurs industriel et municipal

Bureau de Repentigny

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131

1. Identification

Date de l'inspection : 2011 année	07 mois	06 jour	Heure d'arrivée : 11h45	Heure de départ : 12h45
Date de rédaction : 2011 année	07 mois	19 jour	No dossier (gestion documentaire) : 7610-14-01-05009 01	
Technicien: Robert Livernoche			Accompagné de :	
No intervention (SAGO) : 300646309			No document (SAGO) : 400839778	

Motif de l'inspection

Secteur : industriel municipal agricole pesticides hydrique naturel

Type d'inspection : plainte (remplir section Plainte) suivi d'avis d'infraction suivi autorisation
 programme de contrôle suivi d'urgence interne autre (préciser)

But : Déchets en rive

Plainte

No de demande (SAGO) : 200300993

No de dossier :

Plaignant rencontré : oui non

Rétroinformation : oui non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté :
Lot 93M-27
Bord de la rivière Mastigouche

Adresse postale (si différente) :

No du lieu (SAGO): 13426440

Type de lieu : berge, rive

Responsable du lieu :

No intervenant (SAGO) :

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Personne sur les lieux		

Pièces annexées			Échantillons		
Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos			<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte			<input type="checkbox"/> flore		
			<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection

Suite d'une inspection réalisée en 2009 pour une présence de déchets sur la rive de la rivière Mastigouche à Mandeville.

Un glissement de terrain survenu en 1997 a emporté vers le bas du talus des carcasses automobiles, qui se trouvent maintenant sur la rive.

Je n'informe pas la municipalité de mon inspection et me rends seul arpenter la rive entre la rue Charbonneau (derrière la maison de la Jeunesse) et la remontée derrière la résidence de la rue Alain. Il y a une pluie légère. Les carcasses automobiles sont évidemment encore présentes aux mêmes endroits et la végétation y est très abondante (photos 1 et 2).

Je remarque aussi quelques pièces automobiles détachées plus près de la rive (photos 3 et 4).

Aucun nouveau déchet n'est présent par rapport à l'inspection de 2009.

Aucun écoulement huileux n'a été observé sur l'eau dans la rivière ou les petites baies et ruisseaux s'y déversant pendant le parcours du sentier. Aucune odeur n'y est non plus perceptible.

Le terrain au haut du talus est vacant et abandonné en friche.

Notes : Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo Canon PowerShot A550.

La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. L'original de ces photos est conservé conformément à la Directive sur la Gestion des photos numériques sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\ivro01.

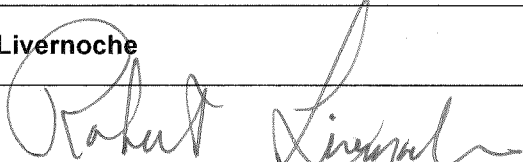
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière .

3. Conclusion


Aucune démarche de récupération entreprise par la municipalité.

4. Recommandations

Relancer la Municipalité suivant la lettre transmise le 6 juin 2011.

Rédigé par : Robert Livernoche	Secteur : Municipal
Signature : 	Date : 2011-07-19

5. Vérification

Approuvé par : Isabelle Bourget, coordonnatrice	Secteur : Municipal et Industriel
Signature : 	Date :
Commentaires du vérificateur :	

Nom : Déchets en rive

Municipalité : Mandeville

Date : 2011-07-06

N/D : 7610-14-01-05009 01

Photo # 1 : Référence Photo : 017.JPG

Note : Vue de carcasses imbriquées dans la végétation près de la rive



Photo # 2 : Référence Photo : 015.JPG

Note : carcasses automobile dans le talus



Photo # 3 : Référence Photo : 014.JPG

Note : Pièces automobile près de la rive



Photo # 4 : Référence Photo : 013.JPG

Note : Pièces automobile près de la rive



Photographié par : Robert Livernoche

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Repentigny, le 6 juin 2011

Mme Danielle Lambert, *Secrétaire-trésorière*

Municipalité de Mandeville

162, rue Desjardins
Mandeville, Qc, J0K 1L0

N/Dossier : 7610-14-01-05009 01

N/Document : 400823357

**Objet : Matières résiduelles en rive de la rivière Mastigouche, lot 93M-27, à
Mandeville**

Madame,

À la suite des échanges de l'été 2009 concernant la présence de matières résiduelles, tel que décrit en objet; nous voudrions maintenant obtenir, de la part de la municipalité, vos intentions par rapport à ce dossier.

Vous n'êtes pas sans savoir que la présence de matières résiduelles sur la rive de la rivière, sur le territoire de votre municipalité, le tout bien à la vue des nombreux riverains et utilisateurs du plan d'eau, ne peut être toléré à la seule raison que difficilement accessibles.

Nous vous demandons donc de procéder aux corrections qui s'imposent en nous soumettant le plan des correctifs envisagés afin de remédier à cette situation, et ce, d'ici au **27 juin 2011**.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Robert Livernoche, au (450) 654-4355, poste 258.



Isabelle Bourget, coordonnatrice contrôle
Secteurs industriel et municipal

IB/RLi

Bureau de Repentigny

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131

Repentigny, le 30 juillet 2009

Mme Danielle Lambert, *Secrétaire-trésorière*

Municipalité de Mandeville

162, rue Desjardins
Mandeville, Qc, J0K 1L0

N/Dossier : 7610-14-01-05009 01

N/Document : 400620721

Objet : Déchets en rive de la rivière Mastigouche, lot 93M-27, Mandeville

Madame,

À la suite de l'inspection effectuée le 8 juin 2009 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, qui était accompagné de Mme Kim Leblanc et Réjean Bergeron, de votre municipalité, il a été constaté la présence de déchets, et ce, en dérogation à la loi sur la qualité de l'environnement.

Dans cet optique, le Centre de contrôle environnemental (CCEQ) du bureau de Lanaudière a demandé un avis professionnel à un scientifique biologiste de notre direction de l'analyse et de l'expertise régionale. Le but de cette demande était d'évaluer les possibilités réalisables de récupération de ces déchets localisés dans la rive d'un cours d'eau. Voici donc les conclusions et recommandations :

1- Récupération par le haut du talus

Étant donné l'instabilité du haut du talus et du risque qu'un nouveau glissement de terrain inhérent à la présence de machinerie lourde au haut de talus, il semble risqué d'utiliser cette technique. Une étude géotechnique du sol s'avérerait nécessaire et augmenteraient les coûts d'intervention.

2- Passage à gué

Bien que les interventions réalisées sur le littoral d'un cours d'eau doivent être minimisées, il n'en demeure pas moins que cela semble le seul moyen pour récupérer

Bureau de Repentigny

N/Réf. : 7610-14-01-05009 01

Le 30 juillet 2009

et éliminer les déchets présents dans le talus de rivière. Préalablement au dépôt d'une demande de certificat d'autorisation (requis pour ce type de travaux), il est souhaitable, pour la municipalité, d'obtenir et prévoir (liste non exhaustive) :

- 1- Caractérisation du lit de la rivière (il faut un fond solide et rocheux afin de réaliser un passage à gué);
- 2- Caractérisation de l'habitat (ex. : présence de frayères, etc.);
- 3- Caractérisation des talus de la rivière (deux rives). Ce projet nécessitera également le déboisement et l'aménagement d'un chemin d'accès sur l'autre rive. Évaluer la nature du sol et des talus sur la rive opposée;
- 4- Évaluer les risques de travailler dans le rive instable afin d'éviter tout nouveau problème de glissement dû au travail de la machinerie (avis et implication d'un ingénieur ou d'un géologue pour cette partie);
- 5- Évaluer le nombre de traversées requises par la machinerie, à réduire au minimum;
- 6- Type de machinerie utilisée (pelle, camions, etc.)
- 7- Prévoir la restauration des rives et du littoral après les travaux par ensemencement et plantation, ainsi que le retrait de l'enrochement ayant servi à l'aménagement du passage à gué;
- 8- Mise en place de mesures de mitigations concernant la machinerie ainsi que le contrôle des sédiments;
- 9- Finalement, ces travaux devraient être réalisés en dehors des périodes de restriction du poisson (15 juillet au 15 septembre) en évitant les périodes de fortes pluviosités.

En somme, il est possible de réaliser les travaux en passant à gué dans la rivière si toutes les mesures de protection du cours d'eau sont exécutées et si les caractéristiques du site le permettent.

Nous vous demandons donc de procéder aux corrections qui s'imposent et de nous soumettre un plan des correctifs envisagés d'ici au 15 septembre 2009

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Robert Livernoche, technicien au (450) 654-4355, poste 258.


Sylvie Houde, coordonnatrice contrôle
Secteurs industriel et municipal

SH/RLi

DESTINATAIRE : Sylvie Houde, coordonnatrice

DATE : Le 29 juillet 2009

OBJET : Avis professionnel – Déchets en rive de la rivière Mastigouche

La présente fait suite à votre demande concernant le sujet cité en rubrique. Après avoir pris connaissance du dossier, vous trouverez ci-dessous les possibilités d'interventions réalisables.

Premièrement, il est important de souligner que toutes interventions en rive ou littoral nécessiteront l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation. Concernant les possibilités de récupération, il y en a deux : par le haut de talus ou par passage à gué sur la rivière. Vous trouverez ci-dessous l'analyse des deux situations.

1- Récupération des déchets par le haut du talus

Étant donné l'instabilité du haut de talus et du risque qu'un nouveau glissement de terrain inhérent à la présence de machinerie lourde en haut de talus, il semble risquer d'utiliser cette technique. Une étude géotechnique du sol s'avèrerait nécessaire et augmenterait les coûts d'intervention

2- Passage à gué

Bien que les interventions réalisées sur le littoral d'un cours d'eau doivent être minimisées, il n'en demeure pas moins que cela semble le seul moyen pour récupérer les déchets présents dans le talus de la rivière. Préalablement au dépôt de la demande de certificat d'autorisation, il est souhaitable d'avoir (liste non exhaustive) :

- 1- Caractérisation du lit de la rivière (Ça prend un fond solide et rocheux pour pouvoir réaliser un passage à gué);
- 2- caractérisation de l'habitat (ex : présence de frayères, etc.);
- 3- caractérisation des talus de la rivière (rives droite et gauche). Ce projet nécessitera également le déboisement et l'aménagement d'un chemin d'accès sur l'autre rive. Nous ne connaissons pas présentement la nature du sol et des talus présent sur la rive opposée;

Bureau de Lanaudière

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131

- 4- Connaître les risques de travailler dans la rive instable pour éviter tout nouveau de problème de glissement dû au travail de la machinerie. Un ingénieur ou géologue devrait être impliqué sur cette partie du dossier;
- 5- combien de traversées de cours d'eau seront nécessaires par la machinerie. Il est important que ce nombre soit réduit au minimum;
- 6- quelle sera la machinerie nécessaire (pelle, camion, etc.);
- 7- suite aux travaux, il devra y avoir restauration des rives par ensemencement et plantation ainsi que du littoral par retrait de l'enrochement ayant servi à l'aménagement du passage à gué;
- 8- mise en place de mesures de mitigation concernant la machinerie ainsi que le contrôle des sédiments;
- 9- les travaux devraient être réalisés en dehors des périodes de restriction du poisson (15 juillet au 15 septembre) en évitant les périodes de fortes pluviosités.

En somme, il est possible de réaliser les travaux en passant à gué dans la rivière si toutes les mesures de protection du cours d'eau sont exécutées et si les caractéristiques du site le permettent.



Yannick Bilodeau, biologiste

YB/

1. Identification

Date de l'inspection : 2009 année	05 mois	08 jour	Heure d'arrivée : 10 h 30	Heure de départ : 12 h 30
Date de rédaction : 2009 année	06 mois	23 jour	No dossier (gestion documentaire) : 7-14-01-	
Technicien: Robert Livernoche			Accompagné de :	
No intervention (SAGO) : 300500718			No document (SAGO) : 400608628	

Motif de l'inspection
Secteur : <input checked="" type="checkbox"/> industriel <input type="checkbox"/> municipal <input type="checkbox"/> agricole <input type="checkbox"/> pesticides <input type="checkbox"/> hydrique <input type="checkbox"/> naturel
Type d'inspection : <input checked="" type="checkbox"/> plainte (remplir section Plainte) <input type="checkbox"/> suivi d'avis d'infraction <input type="checkbox"/> suivi autorisation <input type="checkbox"/> programme de contrôle <input type="checkbox"/> suivi d'urgence <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> autre (préciser)
But : Écoulement huileux bleuté sur l'eau de la rivière en arrière d'un ancien dépotoir. Plainte entrée via Urgence-Environnement

Plainte	
No de demande (SAGO) : 200240027	No de dossier :
Plaignant rencontré : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Rétroinformation : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Coordonnées du lieu	
Adresse du lieu inspecté : Lot 93M-27 Bord de la rivière Mastigouche	Adresse postale (si différente) :
No du lieu (SAGO): 13426440	Type de lieu : berge, rive
Responsable du lieu :	No intervenant (SAGO) :

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone
Kim Leblanc	Inspectrice municipale	450 835-2055 #4702
Réjean Bergeron	Employé municipal	

Pièces annexées			Échantillons		
Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input checked="" type="checkbox"/> photos	6		<input type="checkbox"/> eau		
<input type="checkbox"/> croquis			<input type="checkbox"/> air		
<input type="checkbox"/> plan			<input type="checkbox"/> sol		
<input checked="" type="checkbox"/> carte	4	Cartes municipales	<input type="checkbox"/> flore		
	1	Orthophoto MRNF	<input type="checkbox"/> faune		
			<input type="checkbox"/> déchets		

2. Description de l'inspection

J'ai d'abord parlé avec Mme Kim Leblanc, inspectrice municipale de la Municipalité le 4 juin, afin de prendre rendez-vous pour une inspection. Elle me rappelle le lendemain après qu'elle et un employé se soient rendus valider l'information de la localisation.

Le 8 juin, nous nous rencontrons au bureau municipal d'où nous partons, Mme Leblanc accompagnée de M. Réjean Bergeron, vétérinaire employé. Nous stationnons les véhicules derrière la Maison des jeunes, rue Charbonneau ; et empruntons un sentier pédestre afin d'atteindre la rive de la rivière.

Il y a un petit sentier qui parcourt le bord de la rivière et visiblement utilisé aussi par des moto-cross.

En parcourant le bord de l'eau nous passons plusieurs petits ruisseaux qui se jettent dans la rivière. Aucun écoulement suspect n'est visible en provenance de ces ruisseaux.

Nous remarquons enfin des déchets dans le talus qui semblent avoir été poussés sur des arbres. Ces déchets sont constitués de carcasses d'automobiles et camions plutôt vieilles, démolies et rouillées. Je ne remarque aucun écoulement particulier, coloré ou huileux, en face de ces carcasses, ni dans l'eau de la rivière, ou de la rive. La localisation GPS est notée : 062322 - 5134701.

Nous remontons la rive pour aboutir derrière une résidence de la rue Alain. En revenant, nous passons au haut du talus, sur le bord de la rue Desjardins, où M. Bergeron m'apprend qu'il y a eu un gros éboulis à cet endroit il y a quelques années ; et il est plausible de croire que ces carcasses n'ont pas été déposées à cet endroit mais auraient pu se trouver au fond de la cour au haut du talus avant l'éboulis, de sorte qu'ils auraient glissé vers la rive avec le mouvement du sol, ce qui expliquerait qu'ils semblent appuyés sur des arbres au bas du talus.

Sur la rue Desjardins, près de la rue Charbonneau, une partie d'un bâtiment commercial est tombée lors de l'éboulis et les débris se trouvent encore visible du haut du talus (photos 4 et 5).

De retour au bureau municipal, nous rencontrons brièvement la secrétaire-trésorière et D-G, Mme Danielle Lambert ; Mme Leblanc me fournit ensuite quelques cartes, dont une extraite du schéma d'aménagement où on peut voir que toute la zone impliquée, jusqu'à la rue Rainville (incluant Desjardins) est considérée comme à risque élevé de glissement par le MTQ, selon un rapport de 1997, suivant le dernier éboulis de 1997. Il y avait eu un autre éboulis à cet endroit en 1989.

Le propriétaire actuel est art 53-54 lot 93M-27, mat 1634-06-7640, d'une superficie de 12136 m². Mais ce terrain n'a aucune valeur car non-constructible et il subsiste seulement une bande d'environ 10 m entre la rue et la coulée.

En évaluant les possibilités de récupération de ces débris avec M. Bergeron, il est établi que le risque à partir du haut du talus est encore élevé pour de la machinerie lourde, mais il y aurait peut-être la possibilité, en étiage, de traverser la rivière avec une pelle mécanique pour tenter cette opération. À évaluer...

Notes : Toutes les photographies incluses à ce rapport ont toutes été prises par moi avec un appareil photo Canon PowerShot A550.

La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau, j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière.

3. Conclusion

Les déchets présents sur la rive ne sont pas récents, mais datent de plusieurs années, possiblement de plus de 10 ans.

Aucun écoulement huileux ou coloré observé au bord ou dans la rivière, ou dans les ruisseaux affluents.

Les possibilités de récupération sont difficiles à évaluer.

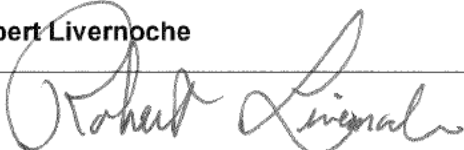
4. Recommandations

Expertise du secteur analyse requise pour évaluer les possibilités avant de communiquer avec la Municipalité.

Rédigé par : Robert Livernoche

Secteur : Municipal

Signature :



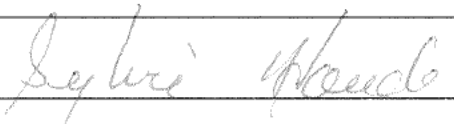
Date : 2009-06-23

5. Vérification

Approuvé par : Sylvie Houde, coordonnatrice

Secteur : Municipal et Industriel

Signature :



Date :

2009/07/07

Commentaires du vérificateur :

Localisation Mandeville



Photo # 5 : Référence Photo : 015.JPG

Note : Vue de déchets à partir du haut du talus



Photo # 6 : Référence Photo : 016.JPG

Note : Autre déchets vus du haut du talus



Photographié par : Robert Livernoche

Nom :

Municipalité : Mandeville

Date : 2009-06-08

N/D : -15-01-

Photo # 1 : Référence Photo : 005.JPG

Note : présence de vieilles carcasses en pied du talus près de la rivière



Photo # 2 : Référence Photo : 004.JPG

Note : Autres carcasses observées



Photo # 3 : Référence Photo : 007.JPG

Note : Ruisseau affluent de la rivière. Aucun contaminant observé.



Photo # 4 : Référence Photo : 008.JPG

Note : Rive de la rivière. Aucun contaminant huileux observé.



Photographié par : Robert Livernoche